

# LE MANDRÉEN

Journal municipal d'information - Février 2014 - n° 189







# EDITO

Notre département a connu de terribles intempéries qui ont entraîné des dégâts considérables. Des précipitations hors norme ont fait déborder les rivières, de nombreuses routes ont été coupées à cause des éboulements, des inondations et des coulées de boue. Des communes plus particulièrement touchées par les crues, comme Hyères et La Londe, ont même eu à déplorer des pertes humaines.

Après un week-end apocalyptique et une semaine d'angoisse, les Varois se sont organisés pour venir en aide aux personnes qui ont tout perdu dans la catastrophe.

La commune de Saint-Mandrier a eu à cœur de participer à cet élan de solidarité en envoyant une équipe des services techniques se mettre à la disposition de la commune d'Hyères pour participer aux opérations de pompage, nettoyage et déblaiement. Des membres du CCFF ont aussi été dépêchés à La Londe et ont travaillé toute la semaine au nettoyage du port.

J'adresse mes plus sincères remerciements à ces volontaires pour leur mobilisation et leur dévouement

au service de ces villes sinistrées.

Après les dégâts, le Var panse ses plaies. 18 communes ont demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des inondations des 18 et 19 janvier. Au cours du dernier bureau de l'agglomération de TPM, une subvention de 100 000 euros pour la ville d'Hyères et une subvention de 100 000 euros pour l'agglomération des Portes des Maures ont été votées à l'unanimité, afin de venir en aide aux sinistrés.

Des dons peuvent être adressés aux mairies, à l'ordre de Trésor Public – Inondations Hyères, Trésor Public – Sinistrés La Londe.

Je remercie d'avance tous les mandréens pour leur générosité.

Gilles VINCENT  
Maire,  
Conseiller Général



Nos employés municipaux dans un quartier sinistré de Hyères

Page 2	EDITO
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

## LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR [WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR](http://WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : VIRGINIE CARRE

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

## AGENDA

### FÉVRIER

**Le 1er :** Loto de l'Association Pin Rolland Marégau Vert-Bois, à 15 h, salles Myrte et Arbouses

**Le 2 :** Vide grenier du village

**Le 2 :** Concert de la Chorale Alleluia, à 17 h, Théâtre Marc Baron

**Le 9 :** Loto de l'association les Bruissements de Saint-Mandrier, à 15 h 30, salles Myrte et Arbouses

**Le 16 :** Théâtre «Les Nuits de Valognes» à 17 h, théâtre Marc Baron (voir p. 8)

**Le 16 :** Loto de l'association les Racines Mandréennes, à 15 h, salles des Fêtes

**Le 16 :** Vide grenier du Pin Rolland

### MARS

**Le 1er :** Soirée caritative de l'Association Polynesia Spectacles, salle des Fêtes

**Le 1er :** Vide grenier du village

**Le 15 :** Gala des Associations au profit d'Handi Pitchoun

## NOS JOIES, NOS PEINES

### NAISSANCES

AUBERGIER Kyliah	07/01/2014
MARIE PAUCHET Lilie	13/01/2014

### DÉCÈS

NOUGUIER veuve SCRIBA Raymonde	22/12/2013	80 ans
LELLIG Pierre	29/12/2013	82 ans
GRANDJEAN Jack	02/01/2014	86 ans
ANTON Eugène	06/01/2014	86 ans
MEUNIER Albert	07/01/2014	73 ans
BERTRAND Albert	12/01/2014	86 ans
LIEUTAUD veuve DUCROS Linette	14/01/2014	90 ans

### CONCOURS DE CUISINE - Samedi 8 mars 2014

Organisé par l'Atelier Provençal à 12 h au restaurant scolaire

Renseignements : 04.94.63.99.87 ou 06.19.45.22.30

INFO → ÉNERGII

### L'ÉCOGESTE DU MOIS

**Des gestes simples !**

**Je limite mes emballages :**  
8 pots de 125 g. = 1 pot d'1 kilo  
En choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets de 26 kilos par an.

**Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?**  
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

### PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la Police municipale au 06.75.56.02.17

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

# Actualités Municipales

## NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - RENTRÉE 2014

### Note d'information

#### DIRECTIVES DE L'ACADÉMIE DE NICE DU 17 OCTOBRE 2013

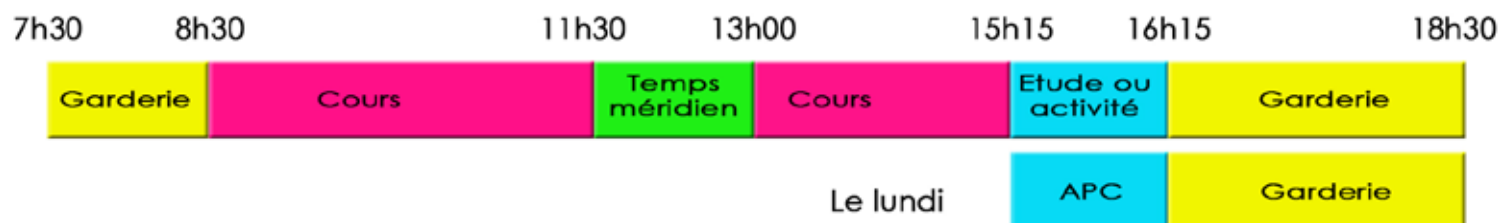
- 9 demi-journées incluant le mercredi matin,
- 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines,
- La journée d'enseignement de 5 h 30 maximum et la demi-journée de 3 h 30 maximum,
- Une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1 h 30,
- Des activités pédagogiques complémentaires (APC) – Encadrées par les enseignants,
- Des temps d'activités périscolaires, (TAP) – Encadrés par les ATSEM et animateurs qualifiés.

#### ORGANISATION GÉNÉRALE

L'année scolaire est divisée en périodes de 7 à 8 semaines (5 cycles). La journée scolaire arrêtée par les conseils d'écoles se terminera à Louis Clément à 15 h 15 et à l'Orée du Bois à 16 h (le vendredi à 15 h). Le mercredi, toutes les écoles termineront à midi.

Journée scolaire

#### 1 - Groupe LOUIS CLEMENT

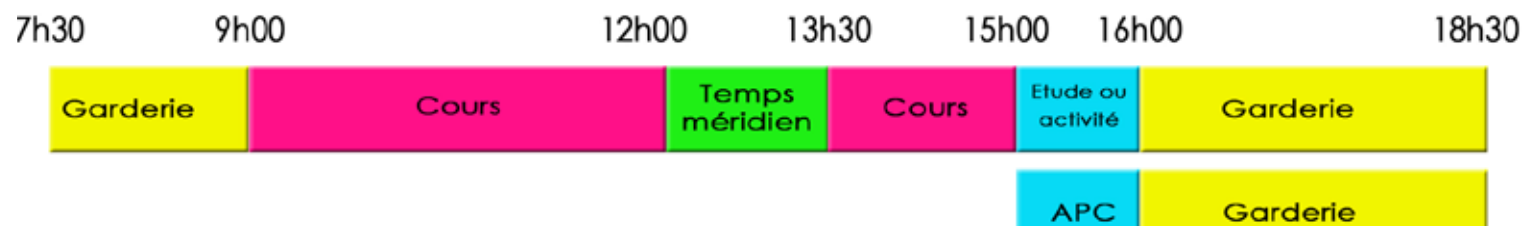


**Le lundi** : les activités pédagogiques complémentaires (APC encadrées par l'enseignant de la classe et réservées à un groupe d'élèves choisis après accord des parents) s'ajoutent de 15 h 15 à 16 h 15

#### 2 - Groupe ORÉE DU BOIS



**Le vendredi** : les cours finissent à 15 h et les activités pédagogiques complémentaires (APC encadrées par l'enseignant de la classe et réservées à un groupe d'élèves choisis après accord des parents) s'ajoutent de 15 h à 16 h.



#### 3 - Mercredi – Toutes les écoles



#### LA LIBERTÉ DE CHOIX

La participation des élèves aux activités (TAP) est facultative et les familles peuvent récupérer leur enfant après les cours soit à 15 h 15 à Louis Clément et à 16 h à l'Orée du Bois. Le service emploi sera fermé le mercredi.

La municipalité ayant obligation de mettre en place cette réforme décidée par le ministre de l'éducation nationale, autant créer les meilleures conditions d'un accueil de loisirs périscolaires de qualité dans l'intérêt de nos enfants. Le projet ayant été validé par le comité de pilotage (comprenant l'inspectrice de l'Éducation Nationale, les directrices, les représentants des parents et les élus) et après deux réunions avec les parents, doit parvenir à l'inspection académique fin janvier. Le projet global sera consultable sur le site de la ville.

# Actualités Municipales

## CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI (BME)

Le Bureau Municipal de l'Emploi de Saint-Mandrier est un service de proximité destiné à lutter contre le chômage. C'est un lieu de ressources animé par la commune et les partenaires concernés par le monde du travail.

Son fonctionnement repose sur l'accueil, l'écoute, l'information, le conseil et l'information :

- du public à la recherche d'un emploi, d'une formation et/ou d'informations diverses (droit du travail, validation des acquis de l'expérience, aide à la mobilité, droits sociaux...),
- des créateurs d'entreprise,
- des employeurs (entreprises, agence d'Intérim, associations, particulier).

Il met à votre disposition un support informatique avec accès à Internet ainsi que la diffusion d'informations diverses sur :

- les offres d'emploi,
- les études, la formation,
- les forums, salons, ateliers,
- la mobilité...

Afin d'apporter une meilleure qualité d'accueil et de suivi, de nouveaux horaires d'ouverture ont été mis en place depuis le lundi 20 janvier 2014.

Melle Yasmine ABDOL WAHAB, conseillère emploi, vous accueillera :

- Lundi et mardi de 8 h à 12 h 30 sur rendez-vous
- Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous
- Vendredi de 8 h à 12 h sur rendez-vous

## LE FORTIN DU MARÉGAU

Une pétition lancée par une administrée est adressée via un site Internet à l'attention de M. Le Préfet du Var en vue d'empêcher la privatisation de cet ancien site militaire. En fait, il faut savoir que ce site, qui n'est plus utilisé par La Marine, a été transmis aux Domaines qui l'ont mis récemment en vente.

Cette pétition a donc pour but de demander son maintien dans le domaine public, sa mise en valeur et de permettre son accessibilité au public.

Cette demande est recevable et je l'ai signée comme d'autres dans notre équipe municipale. Une association de protection de l'environnement de la presqu'île, qui invite à signer cette pétition, a cru bon de fustiger la municipalité en écrivant :

*« En effet, la mairie, qui pourtant a préempté l'espace dédié au stand de tir limitrophe de celui concerné par la pétition, n'a pas jugé bon de protéger le terrain de la pointe du Marégau, pourtant tête de proue de la côte sud de la presqu'île, face au cap Sicié. Ni l'intérêt paysager, ni l'intérêt historique de ce lieu n'ont suscité l'intérêt de la municipalité. Une fois encore, c'est aux citoyens que nous sommes de défendre le patrimoine paysager et historique de la presqu'île. »*

Une fois de plus cette association nous fait un procès d'intention injustifié. Une fois encore cette association avance des certitudes sans savoir et sans avoir pris la peine de vérifier l'information auprès de la mairie.

### Mais dans quel but ?

En effet, lors d'une séance du conseil municipal, j'ai informé les conseillers que la commune avait demandé au Conservatoire du Littoral de se porter acquéreur de l'ensemble des sites proposés à la vente par les Domaines. Il

s'agit, outre le fortin du Marégau et de la salle Nachin, des anciens bâtiments de jeunesse et Marine et l'espace boisé attenant, de la batterie Saint Georges, du fort du Gros Baou. Le but de cette démarche est de compléter la propriété de l'Ermitage déjà acquise par le Conservatoire du littoral, à mon initiative, et de préserver et mettre à disposition du public ces espaces libérés par la Marine.

Cette information a été donnée en présence du public dont un membre éminent du Conseil d'administration de cette association.

Le Conservatoire a donné son accord sauf pour le stand de tir dont l'activité ne correspondait pas à sa stratégie de protection de l'environnement. La commune s'est donc portée acquéreur de cet espace pour 30 000 €. Ces décisions ont été confirmées à la Sous Directrice Départementale des Domaines par le Directeur du Conservatoire, en ma présence, lors d'une réunion en Mairie le 21 novembre dernier.

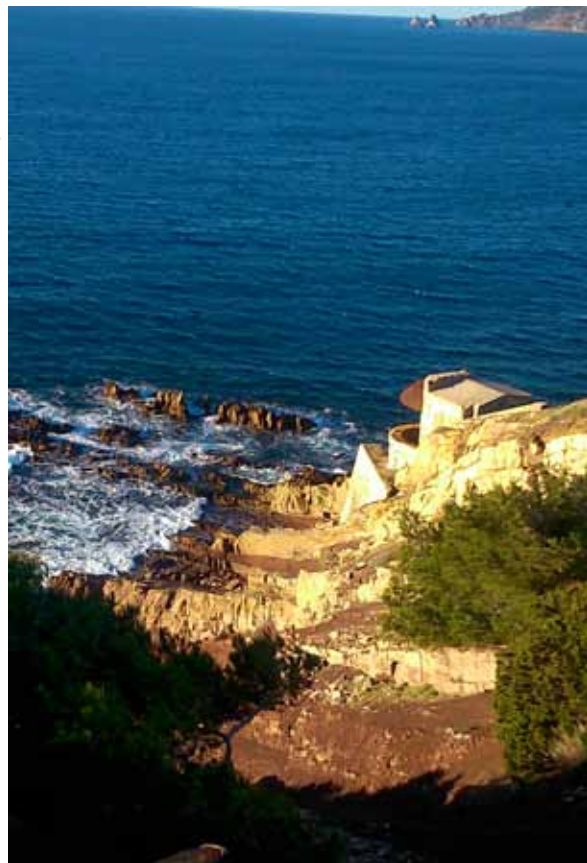
Devant la réticence des Domaines concernant le fortin du Marégau, il a été proposé une partition de la propriété en deux, l'une comprenant les bâtiments qui pourraient être mis à la vente et l'autre plus naturelle acquise par le conservatoire.

A ce jour, nous attendons toujours la décision des Domaines, mais notre position et celle du Conservatoire restent intangibles sur la préservation de ces espaces et leur ouverture au public.

Le Maire



Fortin du Marégau





## UN VERGER EXTRAORDINAIRE

C'est celui du conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles dont la visite est recommandée (CBNMed). "Des passionnés comme Jean-Paul Roger, ingénieur agricole, auront mis trente ans pour réunir cette collection unique... Il a prospecté dans tout le sud de la France, auprès de pépiniéristes et dans les vieux vergers, pour collecter des variétés, certaines aujourd'hui disparues sur le continent, bouturer, puis planter sur l'île." C'est donc tout naturellement vers Jean-Paul Roger que le conservatoire du littoral et la commune se sont tournés lorsqu'il a fallu choisir des plants pour la propriété de l'Ermitage afin d'en assurer la conservation.

Chacun se souvient de l'extraordinaire conférence de Jean-Paul Roger au square Marc Baron lors de notre semaine du développement durable en 2011.

## SÉNESCENCE ET BIODIVERSITÉ DANS LA FORÊT COMMUNALE

Fin 2013, Le préfet de région, a validé la révision de l'aménagement de la forêt communale pour les vingt prochaines années (période 2012-2031). Cet aménagement prévoit volontairement de larges zones de sénescence déterminées en partenariat avec l'ONF. Mais qu'est-ce au juste une zone de sénescence ?

"Une forêt avec de vieux arbres, mourants sur pied ou morts au sol, n'est pas une forêt malade ou mal entretenue comme on le pense parfois. Au contraire, ces arbres ou ces bosquets dits sénescents, représentent un stade d'évolution naturelle de la forêt. Ils permettent l'expression d'une autre biodiversité."

« Plus d'une espèce forestière sur quatre » dépend des îlots de sénescences. « Des cortèges de champignons, de bactéries, de plantes et d'animaux agissent à tour de rôle jusqu'à la décomposition totale du bois... ». De leur côté, « 40% des oiseaux forestiers recherchent des cavités pour nicher. Ces cavités servent aussi de refuges aux rongeurs pour hiverner et de gîtes à des chauves-souris. »

## LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Les polluants atmosphériques sont très nombreux mais la pollution la plus connue est celle par l'ozone.

C'est un polluant secondaire, il résulte de la transformation d'autres gaz et particules, dans l'atmosphère, sous l'effet du rayonnement solaire (photochimie). Notre commune y est fortement exposée en raison notamment des vents dominants qui nous apportent les polluants de la zone Fos/Marseille.

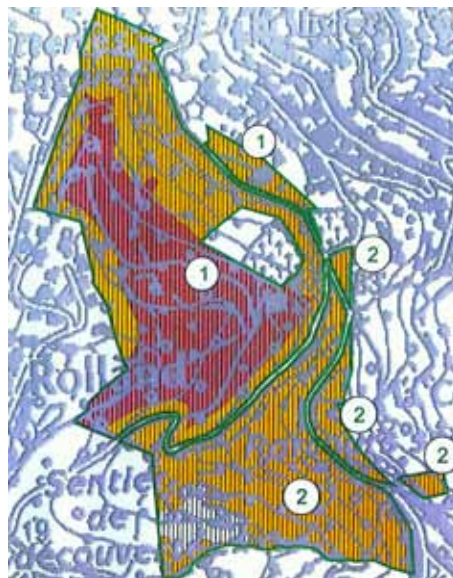
Plus dangereuse encore pour la santé est la pollution par les particules fines. Elles parviennent jusqu'aux bronches et peuvent y transporter des allergènes et des molécules cancérigènes. C'est particulièrement problématique pour les jeunes enfants. Les plus fines peuvent passer à travers la membrane pulmonaire dans le sang, et avoir un impact sur le système cardio-vasculaire. Ces particules fines ont plusieurs sources. Elles peuvent notamment être issues de

combustions mal maîtrisées comme celles des déchets verts par les particuliers ce qui vient d'en motiver l'interdiction en toutes saisons.

Pour l'essentiel, elles résultent cependant de l'utilisation du gazole comme carburant. Contrairement à la pollution par l'ozone, la pollution par les particules fines est très localisée et se retrouve dans les lieux de forte circulation en particulier par temps anticyclonique et d'inversion de température. Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulonnaise établi par la préfecture du Var pour lutter contre ces pollutions a d'ailleurs été approuvé en 2013 par le conseil municipal.

Pour être informé des pics de pollution et des mesures à prendre : [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org)

L'homme respire chaque jour en moyenne 15m<sup>3</sup> d'air, soit environ 20 kg. C'est dire son importance à comparer aux 2 litres d'eau et 1 kg d'aliments absorbés.



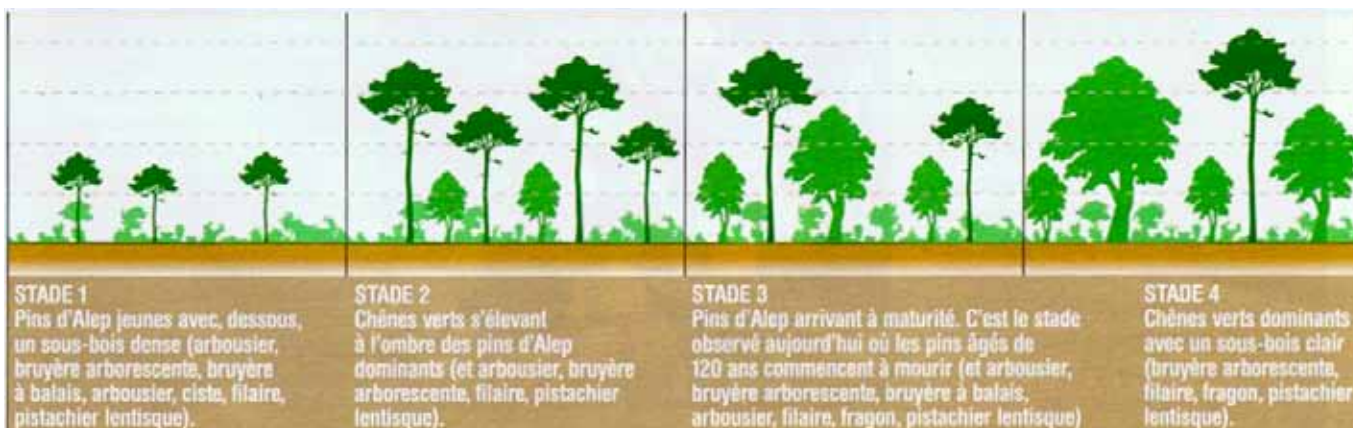
Plan d'une partie de la forêt communale et de l'îlot de sénescence



- Forêt relevant du régime forestier
- Futaie de Pins d'Alep par parquets
- îlot de sénescence
- Hors sylviculture avec intervention
  - à vocation DFCI en pile 2 (para-feu arboré)
  - à vocation accueil du public en pile 3

Cet encart et les citations entre guillemet sont extraites de la revue « L'attitude mer », journal du parc national de Port-Cros.

Pour en savoir plus, télécharger: <http://lattitudemer.spaces-naturels.fr>



4 étapes du cycle sylvigénétique en forêt méditerranéenne

# Libre Expression

**La Marinière :** Nous comprenons l'impatience de Gilles Vincent de voir nos projets car lui en 19 ans de mandats, il a été incapable de nous débarrasser de cette friche dangereuse et horrible. Le Tribunal Administratif de Toulon lui a refusé le bétonnage du front de mer et la sur-urbanisation. Il n'est pas le seul à s'impatienter, les mandréens eux aussi. Ils attendent au plus vite d'être associés aux différents choix possibles d'aménagements, sources de convivialité et d'activité économique.

**Propriété Juvenal :** L'Ermitage ne doit pas devenir un tonneau de danaïdes pour le portefeuille des mandréens et surtout pour les générations futures (au même titre que le dossier de l'eau signé pour 18 ans). Un projet a été bâti par le Conservatoire du Littoral, appliquons le. Ne nous laissons pas duper par le porte-parole de M. Vincent qui sur le papier arrive à produire des hectolitres de vins avant même que le premier sarment ait été mis en terre. Ce site exceptionnel est un attrait supplémentaire pour notre presqu'île. Faisons en sorte qu'avec

le Conservatoire du Littoral, le public et le milieu associatif puissent profiter à la fois de la beauté et de l'aspect sauvage préservé et de la mise en valeur patrimoniale des bâtiments. Intégrons les chemins traversant le bois au sentier du littoral afin d'offrir aux visiteurs une promenade inoubliable. En conformité avec le projet du Conservatoire du Littoral, englobons l'arrière plage et le fortin de la Coudoulière à l'ensemble du domaine.

**Gestion communale :** A notre arrivée, nous ferons réaliser un audit de gestion de la commune et nous nous engageons à ne pas toucher à ce qui fonctionne bien. Nous voulons rétablir entre les mandréens, une cohésion sociale et une véritable convivialité. Mieux vivre tous ensemble à Saint Mandrier, telle est notre devise. Sécurité, économie, commerce, mise en valeur du patrimoine, tels sont nos outils. [www.mvte.org](http://www.mvte.org).

Les élus MVTE : J.ESPOSITO, F.LIGER-BELAIR, L.LESTHEVENON

## Quelques Précisions :

### La marinière

Comme à leur habitude les élus MVTE ne maîtrisent pas leur dossier. En effet, le Tribunal Administratif de Nice a annulé le permis de construire, non pas pour « bétonnage du front de mer et sur-urbanisation » comme le prétendent ces élus mais par ce qu'ils considéraient « que cet espace devrait être regardé [...] comme un espace remarquable indissociable de la pinède Sainte Asile ». Cet argument déjà développé dans le recours sur le PLU, a été annulé par la Cour Administrative d'Appel et la Marinière n'est plus un espace remarquable. Quant au futur aménagement, il fait l'objet d'une modification du POS dont la procédure sera terminée au 2<sup>ème</sup> semestre 2014. Cette procédure prévoit la consultation des habitants. Alors pourquoi les élus MVTE essaient-ils de tromper les mandréens et en particulier les habitants du Pin Rolland Marégau ?

### L'Ermitage

Les élus de l'opposition MVTE seraient-ils dépités par l'avancement du dossier de l'Ermitage ? Pourquoi annoncer que le projet est celui du

Conservatoire du Littoral alors qu'ils savent pertinemment que je suis personnellement à l'origine de ce projet qui a permis de convaincre le Conservatoire du Littoral de se porter acquéreur du site.

La décision d'acquisition a d'ailleurs eu lieu avant le jugement du Tribunal qui a classé le site en espace remarquable.

Pourquoi laisser croire que le public et le milieu associatif ne pourraient pas y avoir accès alors que le cahier des charges de la délégation le prévoit expressément.

Quant à la vigne, elle sera plantée dans le trimestre et la première production est bien prévue dans trois ans. Une fois de plus, ces élus se sont contentés d'écouter de mauvais conseillers au lieu de lire le cahier des charges et d'examiner notre projet.

En tout les cas, nous donnons rendez-vous à la population sur site dès que la vigne sera plantée et la façade de la maison de maître terminée.

Le Maire

Pour plus d'informations, consultez le blog de Gilles VINCENT : [www.gilles-vincent.com](http://www.gilles-vincent.com)

Ces dernières années, les coupes sombres subies par l'éducation nationale ont mis en péril les fondements même de l'école. Si l'on peut se féliciter de l'inversion de tendance engagée concernant les effectifs des enseignants, la

réforme des rythmes scolaires à marche forcée soulève des inquiétudes et des insatisfactions qu'il faut entendre (comme l'action des parents d'élèves et des enseignants à Saint-Mandrier en 2013). Il faut que l'État prenne véritablement ses

responsabilités en donnant à l'école les moyens financiers et humains de s'attaquer à la difficulté scolaire. Jean-Marie JEGOU, élu Demain Saint-Mandrier Gauche Unie et Écologie : [jmjegou@orange.fr](mailto:jmjegou@orange.fr) / 04.94.63.60.35

## PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNÉE 2014/2015

Les enfants nés en 2011 et courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 sont concernés.

Les inscriptions débiteront à compter du lundi 3 février 2014 au service scolaire de la Mairie, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

### Pièces à fournir :

- ☞ Livret de famille,
- ☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ☞ Dérogation de la commune de domicile pour les enfants hors commune,
- ☞ Jugement de divorce en cas de séparation.



Colette DEMIERRE  
Conseillère municipale  
déléguée aux Affaires scolaires

Bénéficiez du soutien de la communauté d'agglomération avec le

**TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
La communauté d'agglomération en action

**PRÊT BONIFIÉ PREMIER LOGEMENT**

**TPM vous accompagne dans l'acquisition de votre 1<sup>er</sup> logement**

→ 30 000 € à taux zéro pour un logement neuf ou ancien [www.tpm-agglo.fr](http://www.tpm-agglo.fr)

CARPIGNANO • L'ACROÏTE • LA GARDE • PIÈRES • LES PALMIÈRES • SOLLIMES • LE PRADOT • LE VERREY-SUR-BAUX  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LA REINE-SUR-MER • SUI PRODIGES • PIÈRES • TOULON • LA VALLÉE DU VAR

## INFOS PRATIQUES

### CIL Méditerranée Action Logement

60 rue J-Baptiste Clément  
BP 30118  
83954 LA GARDE CEDEX

Tél : 04.94.08.80.40  
[toulon@cil-mediterranee.fr](mailto:toulon@cil-mediterranee.fr)



# Jeunesse - Sport - Associations

## CAISSE DES ÉCOLES

### Tombola de l'Huile d'olive de l'Ermitage

De nombreux mandréens ont répondu présent en achetant des tickets de tombola. 100 bouteilles d'huile ont été gagnées et la somme de **1000 euros** a été reversée à la Caisse des Écoles.

Ce don permettra d'aider les projets pédagogiques des différentes écoles.

Au nom de la Caisse des Écoles et des enfants de Saint-Mandrier qui bénéficient de cette dotation supplémentaire, je vous remercie bien sincèrement.

Colette DEMIERRE

Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires

## CALENDRIER DES COURSES 2014

Dès à présent, ces 5 rendez-vous incontournables du sport mandréen sont inscrits aux calendriers fédéraux d'Athlétisme et de Triathlon.

Enrichi en 2013 d'un Duathlon des jeunes qui a remporté un vif succès malgré des conditions climatiques éprouvantes, ce calendrier sportif saura répondre aux attentes de tous les sportifs avides de découvrir notre presqu'île.

Que vous soyez bénévole ou compétiteur, pensez à réserver vos dates.

Catherine DEFAUX

Adjointe au Maire

chargée de la Jeunesse et du Sport

**20<sup>ème</sup> COURSE PEDESTRE**  
**DECOUVERTE DE LA PRESQU'ILE**  
 Challenge Spiridon Côte d'Azur 2014  
 Challenge départemental du Var des courses hors stade  
**DIMANCHE 22 juin 2014**  
 Départ à 10h00  
 Place des Résistants  
 11km  
 Renseignements  
 Office du Tourisme  
 04.94.63.61.69  
 Inscriptions en ligne sur :  
[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)  
 SAINT-MANDRIER-sur-MER  
 TEL : 04.94.63.61.75 - [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr) - [coursec@stmandrier@gmail.com](mailto:coursec@stmandrier@gmail.com)

**6<sup>ème</sup> Saint-Mandrier-sur-Mer**  
**AQUATHLON**  
**SAMEDI 5 JUILLET 2014**  
 Plage Saint Asile  
 Retrait des dossards pour tous à partir de 15h30  
 Inscriptions de dernière minute sur la plage  
**NATATION 250 m**  
**COURSE À PIED 1250 m**  
 Individuel ou relais  
 4 épreuves en 1 à 3 lots:  
 Jeunes (dès 12 ans)  
 Femelles  
 Masculins  
 Relais  
 Début des épreuves à 17h  
 Podium - 19h45  
**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**  
[WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR](http://WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR)  
 et Office de Tourisme de SAINT-MANDRIER-sur-MER  
 Tel : 04.94.63.61.69 - [coursec@stmandrier@gmail.com](mailto:coursec@stmandrier@gmail.com)  
 Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer  
 CONSEIL GÉNÉRAL

**DUATHLON DES JEUNES**  
**Samedi 13 septembre 2014**  
 2<sup>ème</sup> PITCHOUN EDITION  
 Retrait des dossards de 12h15 à 13h45  
**CIN NORD**  
**6 - 9 ANS**  
 550m. course à pied  
 1 km. vélo  
 400m. course à pied  
**9 - 11 ANS**  
 1100m. course à pied  
 2 km. vélo  
 950m. course à pied  
**11 - 13 ANS**  
 1650m. course à pied  
 4 km. vélo  
 1500m. course à pied  
 Circuit fermé  
 PODIUM À 16H  
 PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE POUR TOUS  
 Inscriptions sur [www.mairie-saintmandrier.fr](http://www.mairie-saintmandrier.fr)  
 SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
 Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer - 83430  
 CONSEIL GÉNÉRAL

**26<sup>ème</sup> TRIATHLON**  
 de SAINT-MANDRIER-sur-MER  
**Dimanche 14 septembre 2014**  
 INSCRIPTIONS : [WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR](http://WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR)  
**Format XS**  
 Individuel et relais  
 Challenge des Associations mandréennes  
 400m./8km/3km  
 Départ 10h00  
**Format S**  
 Individuel  
 750m./20km/5km  
 Départ 15h00  
 RENSEIGNEMENTS : OFFICE DU TOURISME - 04.94.63.61.69  
[coursec@stmandrier@gmail.com](mailto:coursec@stmandrier@gmail.com)  
 Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER sur MER  
 Tél : 04.94.11.51.76 - [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)  
 Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer  
 CONSEIL GÉNÉRAL

**DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2014**  
**5<sup>ème</sup> COURSE NATURE DE ST-MANDRIER-sur-MER**  
 16 km  
 route 40%  
 30%  
 PROFIL 8 KM  
 200 D+  
 PROFIL 16 KM  
 600 D+  
**La 83430**  
**6 KM - 16 KM "PIQUANTS"**  
**DÉPART 10H, PLACE DES RÉSISTANTS**  
 INSCRIPTIONS [WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR](http://WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR)  
[COURSEC@SAINTMANDRIER.COM](mailto:COURSEC@SAINTMANDRIER.COM)  
 Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer - 83430 SAINT-MANDRIER-sur-MER  
 Tél : 04.94.11.51.76



# Culture - Loisirs - Associations

## ESSOR ÉCONOMIQUE

### CABINET INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Anciennes infirmières militaires, installées depuis le mois d'avril dernier à Saint-Mandrier, Janine CUCUMEL (07.62.27.27.71) et Emilie MEDI (06.87.17.75.89) sont à votre entière disposition pour tous types de soins. Très heureuses de compter parmi les professionnels de la commune, vous pourrez les trouver au "Saint-Pierre", place des Résistants à Saint Mandrier.



### ARTDECO JARDINS

Jardin à thèmes, maçonneries paysagères, revêtements de sol, terrasses en bois, bassins, fontaines, décoration, entretien de jardins, soins aux arbres, location de bennes... Quels que soient vos envies où vos besoins, Sylvain TROÏA y répondra, de l'étude à la conception de votre projet.

Tél : 06.89.88.31.39 - 06.82.02.53.56  
sylvain.troia@gmail.com



**A**ssemblée générale de l'association Pin Rolland Marégau Vert-Bois le samedi 22 février 2014 à 10 h 30 au théâtre Marc Baron, suivie d'un repas dansant.

André de BROSSARD  
Président

## THÉÂTRE LA NUIT DE VALOGNES

Ce dimanche 16 février à 17 h, le service Culture vous propose une pièce écrite par l'excellent Eric Emmanuel Schmitt. La compagnie Y-sol en scène interprétera cette nouvelle version du mythe de Don Juan avec talent.

**Le pitch :** La duchesse de Vaubricourt convoque dans son manoir normand quatre femmes, anciennes maîtresses de Don Juan, afin d'instruire son procès. Le verdict est déjà connu : épouser sa nièce et lui jurer fidélité ou aller en prison. A la surprise générale, Don Juan accepte le mariage sans sourciller. Mais les juges et victimes ne pourront mener à bien le triomphe de la justice comme ils l'entendent. La fin du mythe ?



Françoise MONTAGNE  
Adjointe au Maire  
chargée de la Culture

## ACCION SENEGAL VOUS REMERCIE

Dans un article du Mandréen de mars 2013, les élèves du collège Louis Clément avaient fait appel à vous pour récolter vos anciennes paires de lunettes en faveur des populations sénégalaise.

Grâce à votre générosité et votre mobilisation, nous avons collecté 230 paires de lunettes de vue et de soleil ! elle ont été remises aux responsables de l'association Accion Senegal cet automne. Elles feront partie du prochain convoi pour le dispensaire de Dialakoto.

Plus de renseignements : [www.accionsenegal.org](http://www.accionsenegal.org)

Emma DELATTRE

